

SmartProprio est une plateforme regroupant des agents mandataires indépendants, couvrant tout le territoire français. Chaque agent commercial EI, spécialiste de son secteur géographique, est inscrit au registre spécial des agents commerciaux et est juridiquement et financièrement indépendant.

Nos honoraires sont facturés à la personne désignée dans le mandat et sont exigibles immédiatement après la réalisation de l'opération, acte authentique ou signature de bail.

Vente / Achat - Immobilier traditionnel d'habitation⁽²⁾

Prix de vente	Honoraires charge Mandant* en € TTC
Jusqu'à 70 000€	8 000€
De 70 000€ à 150 000€	10%
De 150 000€ à 250 000€	9%
De 250 000€ à 400 000€	8%
Au-delà de 400 000€	7%

Location - Immobilier traditionnel d'habitation

Honoraires charge bailleur en € TTC

- Honoraires de recherche de locataire : 1 mois de loyer hors charge
- Honoraires de visite, de constitution de dossier ⁽⁴⁾ : en fonction de la zone géographique où se situe le bien (pour connaître la zone correspondante, se référer à <https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/zones-tendues>) :

Zone non tendue	7.2€ TTC/m ²
Zone tendue	9€ TTC /m ²
Zone très tendue	10.8€ TTC /m ²

Honoraires de visite, de constitution de dossier ⁽⁴⁾ à la charge locataire en € TTC plafonnés au montant facturé au bailleur et en fonction de la zone géographique où se situe le bien :

Zone non tendue	7.2€ TTC/m ²
Zone tendue	9€ TTC /m ²
Zone très tendue	10.8€ TTC /m ²

Vente / Cession - Immobilier professionnel ⁽⁵⁾

Prix de vente	Honoraires charge acquéreur € HT
Jusqu'à 50 000€	7 000€
De 50 000€ à 150 000€	10%
Au-delà de 150 000€	9%

Location - Immobilier professionnel

Honoraires de visites, de constitution de dossier, à la charge exclusive du locataire 30%HT du loyer annuel hors charges.

⁽¹⁾ Les tarifs présentés ci-dessous correspondent aux prix maximums pratiqués.

⁽²⁾ Dans le cadre d'une succession, d'une situation de surendettement, ou si le bien vendu fait l'objet d'une inscription hypothécaire égale ou supérieure au prix de vente, le barème demeure inchangé et sera pris en charge par le ou les acquéreur(s).

⁽³⁾ Appartements, maisons, immeubles, terrain, parkings à l'exclusion des contrats de commercialisation en délégation ou en VEFA pour lesquels le barème du partenaire s'applique

⁽⁴⁾ Un abattement de 10% a été appliqué au plafond pour non-rédaction du bail. Les tarifs appliqués au locataire sont plafonnés à 50% des honoraires totaux conformément au Décret n°2014-890 du 1er août 2014. Le bailleur prend à sa charge le complément.

L'agent mandataire de SmartProprio ne peut rédiger d'avant-contrat, de bail, ou d'état des lieux.

La rédaction du contrat de location et la réalisation de l'état des lieux peuvent être effectuées par un professionnel habilité (avocats, huissiers ou notaires), sur demande du propriétaire et/ou du locataire. Les frais convenus avec le professionnel sélectionné seront payés directement par la partie qui en fait la demande.

⁽⁵⁾ Bureaux, locaux d'activités